

## Déclaration liminaire au comité technique de réseau du 3 mai 2016

Paris, le 3 mai 2016

Comme tous les ans, le syndicat national Solidaires Finances Publiques envoie ses pensées et son salut aux agents qui reçoivent le public dans le cadre de la campagne déclarative et à l'occasion du paiement du second tiers de l'impôt sur le revenu, ainsi qu'à l'ensemble des agents qui assurent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles. A ce titre, nous demeurons toujours inquiets des actes commis contre les services des Finances Publiques, comme cela a été le cas en Savoie récemment.

De ce point de vue, l'adaptation des structures et du réseau à la rigueur budgétaire et au repli de l'action publique n'est pas seulement mal vécue par les agents et les usagers : elle remet de facto en question les principes du service public, notamment en termes d'accessibilité et de fiabilité.

Face à ce qui est vécu comme une déstructuration, le sentiment des agents est le suivant : la montée en puissance des restructurations (abusivement qualifiées d'invisibles au sein des corps de commandement) embarque de force l'ensemble des agents dans un TGV dont personne ne sait où il va mais où chacun sait qu'il va trop vite...

Avant d'en venir à l'ordre du jour du présent CTR, nous souhaitons insister sur les points suivants :

- S'agissant des règles de gestion, auxquelles vous connaissez notre attachement : dans le contexte difficile que connaît la DGFIP, nous demandons solennellement à la DG de ne se livrer à aucune opération visant à les remettre en cause. Dans ce cadre, nous demandons un premier bilan des mesures imposées par la DG fin 2015.
- Sur l'emploi, la situation est inqualifiable : nous demandons que l'intégralité des listes complémentaires des concours ouverts soit recrutée.
- RIFSEEP : nous réitérons notre opposition pleine et entière au RIFSEEP et à toute modulation des rémunérations.
- Avenir des agents de la DIRCOFI Centre et de la Délégation Interrégionale Centre : si les dates de « suppressions » de ces deux entités sont différentes, nous souhaitons savoir quelle information a été donnée aux agents et quels sont les projets de la DG, sachant que notre organisation avait proposé lors du CTR de janvier dernier que la question d'une antenne pérenne et/ou d'un PNSR soit sérieusement envisagée. Ces pistes sont parfaitement légitimes au regard des évolutions du contrôle fiscal et des DIRCOFI dont le rôle s'accroît et des contraintes géographiques (pour les agents et la couverture du tissu fiscal).
- DIRCOFI Est : pour mémoire, et dans l'attente d'information sur l'audience prévue ce jour de notre section locale, accompagnée d'un membre du BN, auprès du Directeur et du délégué du DG, nous attirons votre attention sur la situation de cette direction dont le management est mal vécu par un nombre croissant d'agents.
- Sur le prélèvement à la source, c'est la dernière ligne droite pour ceux qui veulent l'instaurer... Mais les questions sans réponse demeurent posées sur les modalités de la transition, sur de nombreux cas non réglés (les particuliers employeurs, entre autres...) et, bien évidemment, sur la DGFIP. On ne peut imaginer que la DGFIP puisse absorber un tel changement dans les conditions actuelles marquées par des suppressions d'emplois que l'on a du mal à qualifier et des restructurations qui riment avec déstructurations... Un double moratoire, sur les suppressions d'emplois et les restructurations, constituerait un minimum pour assurer les missions actuelles et leurs évolutions...
- Parmi les nombreux sujets de mécontentement qui mériteraient qu'on y revienne systématiquement, la question de la reconnaissance des agents occupe une place de choix : le volume des promotions internes, tel qu'il apparaît dans le projet de transformations d'emplois par exemple, résonne davantage comme une provocation que comme un véritable « plan de qualification ». Nous demandons que ce plan soit sérieusement revu à la hausse.

## Accueil

La stratégie d'accueil dans laquelle s'est orientée la DGFIP est inacceptable : réduction des horaires d'ouverture, fermetures des services, développement des centres de contact et maintenant l'accueil personnalisé. Dans cette course d'orientation pour accéder à nos services, il est probable que nous perdions un certain nombre de contribuables : on peut d'ores et déjà s'interroger sur le résultat du bilan Marianne de l'année prochaine.

Dans le cadre de ce CTR, vous nous présentez une nouvelle offre : l'accueil sur rendez-vous qui est censé permettre d'éviter tout déplacement inutile pour le contribuable. En effet, le parcours pour accéder à nos services est plus du ressort du parcours du combattant que de la promenade champêtre. Cette nouvelle offre n'est pas une nouveauté en soi : elle existait auparavant dans nos services et recevait à l'époque un satisfecit de l'utilisateur /contribuable. Mais cette version contemporaine est beaucoup plus sélective.

Depuis le début des années 2000, au nom du service public, on a élargi les plages d'accueil en argumentant que le numérique allait faire diminuer le volume de l'accueil physique. Nous avons alors estimé qu'il n'en serait rien. Désormais, au nom du service public, on restreint les possibilités d'accueil tout en tentant d'expérimenter l'accueil sur RDV. Entre-temps, les effectifs ont fondu. Solidaires Finances Publiques a toujours défendu et défendra toujours un accueil de qualité quels que soient le type de contribuable et le mode d'accès : physique, téléphonique ou internet. Pour assurer cette mission particulière, des moyens techniques et humains sont indispensables. Or les choix que vous opérez actuellement en termes d'accueil sont ceux que vous présentez sur l'ensemble des missions afin d'adapter les offres à l'absence de moyens. Difficile de ne pas revenir sur les évolutions de cette mission.

## Régularisations

L'avenant à la convention franco-suisse, les « panama papers » et un certain climat international amènent toujours des contribuables à régulariser leur situation fiscale. La décision a été prise de renforcer en moyens humains la mission de régularisation. Une fois de plus, des agents provenant notamment de la sphère du contrôle fiscal sont détachés dans les pôles existants ou nouveaux. Nous y reviendrons au cours du CTR, mais d'ores et déjà, les mêmes questions doivent donc être posées :

- Les 209 agents travaillant dans les pôles déconcentrés et au STDR ont et auront besoin de visibilité sur l'évolution de leur mission et par conséquent sur la manière dont ils seront amenés à sortir de cette mission (ou à y demeurer, pour les agents affectés à la DNVSF). De la même manière, les services prélevés doivent voir leur charge de travail et leurs objectifs allégés car, même avec une « compensation » en emplois, ramenée à l'année, ils connaîtront une baisse de leurs effectifs.
- La forte pression politique sur les régularisations amène à s'interroger sur les objectifs alloués aux agents...
- La régularisation ne peut constituer le pilier de la lutte contre la fraude fiscale. En la matière, nous y reviendrons dans le prochain groupe de travail, nos questions sont nombreuses. Le Gouvernement ne peut valablement se contenter de faire valoir qu'il a pris des mesures législatives. En effet, outre que l'on attend que le bilan de mesures récemment votées soit dressé (il en va ainsi des mesures mises en œuvre depuis 2008 notamment), dans les conditions actuelles que connaît la DGFIP : face à des gouvernements qui ont tous contribué à affaiblir dangereusement la DGFIP, et à des responsables politiques qui veulent manifestement en finir avec le contrôle fiscal, tout est désormais à craindre pour l'avenir. Étrange conception du changement...

**Au-delà, s'agissant de la situation générale de la DGFIP, au fond, nous n'aurions qu'une question qui rassemblerait en synthèse l'ensemble de nos interrogations sur les suppressions d'emplois, l'absence de reconnaissance des agents, les restructurations et sur la dégradation des conditions de vie au travail et des missions qui en découlent : quand cela va-t-il enfin s'arrêter ?**